



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 58 a) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions

liées au développement : mise en œuvre
de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

L'importance cruciale de l'emploi pour la réduction de la pauvreté

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution 59/247 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a réaffirmé que, dans le cadre des mesures d'ensemble visant à éliminer la pauvreté, il fallait s'attacher tout spécialement à la nature multidimensionnelle de la pauvreté et s'attaquer de manière intégrée à ce problème, en tenant compte des stratégies sectorielles dans des domaines tels que l'emploi productif, le présent rapport examine les liens qui existent entre la croissance, l'emploi et la pauvreté, faisant valoir que l'emploi en est le maillon manquant. Il analyse également les principaux éléments d'une stratégie de l'emploi axée notamment sur la création d'un nombre adéquat d'emplois et d'activités productifs, l'amélioration de la productivité, le choix des techniques, les changements sectoriels et les interventions sur le marché du travail. Dans son avant-dernier chapitre, il traite des aspects de la sécurité et des droits de l'homme relatifs à l'emploi ainsi que des rapports entre croissance et lutte contre la pauvreté. Il conclut par des recommandations sur les mesures à prendre, mettant l'accent sur la nécessité de faire de la création d'emplois productifs et décents la pierre angulaire des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Plan directeur pour l'emploi et l'élimination de la pauvreté	4–7	3
III. Croissance, emploi et pauvreté.	8–39	4
A. Les travailleurs pauvres	8–11	4
B. Croissance et emploi.	12–17	6
C. Hausse de la productivité	18–22	7
D. Approches privilégiant les activités à forte intensité de main-d'œuvre	23–30	9
E. Gérer la redistribution des emplois entre secteurs	31–36	11
F. Intervention à mener sur le marché du travail.	37–39	13
IV. Sécurité, droits de l'homme, pauvreté et emploi.	40–66	13
A. Sécurité : aspects de l'emploi liés à la sécurité.	41–53	14
B. Droits de l'homme : aspects liés à l'emploi	54–66	17
V. Conclusion et recommandations.	67–69	20

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 59/247 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que dans le cadre des mesures d'ensemble visant à éliminer la pauvreté, il fallait s'attacher tout spécialement à la nature multidimensionnelle de la pauvreté et s'attaquer de manière intégrée à ce problème, en tenant compte des stratégies sectorielles dans des domaines comme l'emploi productif, de manière à élargir les perspectives et les choix qui s'offrent aux personnes vivant dans la pauvreté.

2. Le thème du présent rapport – à savoir l'emploi comme élément clef de la lutte contre la pauvreté – vise à mettre en avant la nécessité de faire de l'emploi productif la pièce maîtresse des politiques économiques et sociales et à mieux sensibiliser l'opinion nationale et internationale, à l'importance de l'emploi pour la lutte contre la pauvreté et à la contribution de l'emploi productif à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

3. Le rapport esquisse un plan directeur pour l'emploi et l'élimination de la pauvreté, préconisé à l'occasion des grandes conférences internationales, et donne un aperçu des estimations de l'ampleur et de la répartition de la pauvreté parmi les travailleurs, faisant valoir que l'emploi est le maillon manquant de l'équation croissance et réduction de la pauvreté. Il envisage également les rapports entre sécurité, élimination de la pauvreté et croissance économique. Le rapport montre aussi que les conflits mettent en cause les acquis du développement, empêchant la population de vivre dans des conditions décentes, la pauvreté, l'absence de dignité et le non-respect des droits de l'homme venant accentuer les risques de tension sociale, de violence et d'insécurité. Le rapport s'intéresse aussi à l'emploi dans ses rapports avec les droits de l'homme. Enfin, il formule des recommandations sur les mesures à prendre pour faire de l'emploi productif et décent la pièce maîtresse des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

II. Plan directeur pour l'emploi et l'élimination de la pauvreté

4. Le Sommet mondial pour le développement social de 1995 a mis en évidence le lien essentiel entre l'élimination de la pauvreté et l'emploi, qui est au cœur du développement centré sur l'être humain. Dans la Déclaration de Copenhague, les États se sont engagés « à permettre à tous les individus, hommes et femmes, de disposer de moyens de subsistance stables et durables grâce à des emplois productifs librement choisis¹ ». En outre, à sa vingt-quatrième session extraordinaire en 2000, l'Assemblée générale a appelé l'attention sur les dimensions internationales du problème de l'emploi et reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en ce domaine. De plus, lors de la session extraordinaire, l'on s'est accordé à voir dans l'emploi un élément essentiel pour la réalisation du nouvel objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans la pauvreté extrême. La Commission du développement social a réaffirmé, à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social en 2005, que l'emploi était une composante essentielle de toute stratégie de développement².

5. Or, la Déclaration du Millénaire définit la pauvreté en termes de revenu – moins d'un dollar par jour –, s'écarter ainsi de l'approche pluridimensionnelle retenue par le Sommet mondial pour le développement social. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne précisent pas davantage le lien qui existe entre la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, si ce n'est que l'objectif 8 parle de la nécessité de donner aux jeunes un travail décent et utile. Pour être un objectif essentiel, la promotion de l'emploi des jeunes ne saurait se substituer à l'objectif général qui est de développer l'emploi productif dans toute la société.

6. Depuis le Sommet du Millénaire, plusieurs grands groupes régionaux se sont penchés, lors de réunions de haut niveau³, sur les problèmes que posent la pauvreté, le chômage et le sous-emploi, et ont reconnu que la création d'emplois productifs était indispensable à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la réalisation d'un développement socioéconomique durable. Lors de ces réunions, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à faire de la création d'emplois un objectif central de leurs politiques économiques et sociales de lutte contre la pauvreté. En outre le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a souligné que permettre à chacun d'accéder à un travail décent devait être un objectif mondial à promouvoir par des politiques cohérentes au sein du système multilatéral⁴.

7. En bref, l'examen de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire offre l'occasion d'insister sur la nécessité de mener une action plus résolue et plus cohérente en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la déclaration susmentionnée ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, par la voie de politiques économiques et sociales à même de faciliter la création d'emplois productifs. Le Secrétaire général a également rappelé cette exigence dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », qui souligne qu'il importe au plus haut point de créer des emplois corrects qui assurent un revenu mais aussi donnent un pouvoir aux pauvres, notamment aux femmes et aux jeunes⁵.

III. Croissance, emploi et pauvreté

A. Les travailleurs pauvres⁶

8. Près de la moitié de la population vivant dans la pauvreté est d'âge actif – c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans⁷. Des estimations récentes (tableau 1) montrent que 49,7 % des travailleurs et de leur famille (58,7 % dans les pays en développement) dans le monde vivent en deçà du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour et que 19,7 % des travailleurs pauvres (plus de 23,3 % dans les pays en développement) vivent avec moins d'un dollar par jour. Parmi les régions en développement, c'est l'Afrique subsaharienne qui compte le plus de travailleurs pauvres dont 55 % gagnent moins d'un dollar par jour. En dépit de certains progrès, cette région demeure en proie à des problèmes tels que la croissance négative de la productivité, la faible productivité des emplois et le chômage. L'Asie du Sud a la plus forte proportion de travailleurs gagnant moins de 2 dollars par jour, même si dans cette région, les taux de croissance de la productivité et du PIB ont fortement augmenté tandis que les taux de chômage restaient relativement bas, ce qui montre

que bon nombre d'emplois, notamment ceux du secteur agricole, demeurent productifs et mal rémunérés.

Proportion de travailleurs vivant aux seuils de 1 et de 2 dollars par jour dans l'emploi total (monde et régions, pour les années 1990 et 2003, en pourcentage)

Région	Travailleur vivant avec 1 dollar par jour		Travailleurs vivant avec 2 dollars par jour	
	1990	2003 ^a	1990	2003 ^a
Monde	27,5	19,7	57,2	49,7
Amérique latine et Caraïbes	16,1	13,5	39,3	33,1
Asie de l'Est	35,9	17,0	79,1	49,2
Asie du Sud-Est	19,9	11,3	69,1	58,8
Asie du Sud	53,0	38,1	93,1	87,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3,9	2,9	33,9	30,4
Afrique subsaharienne	55,8	55,8	89,1	89,0
Pays en transition	1,7	5,2	5,0	23,6

Source : OIT, World Employment Report, 2004-2005 (Genève).

^a Estimation.

9. S'agissant du chômage, il semblerait à première vue qu'avec un taux de chômage mondial atteignant à peine 6,1 % en 2004, il y ait eu à peu près assez d'emplois pour tous ceux qui en recherchaient. Néanmoins, les taux de chômage donnent dans le meilleur des cas une image incomplète – sinon fausse – de la situation de l'emploi dans le monde, mais ne renseignent pas sur le lien qui existe entre l'emploi et la pauvreté. Rares sont les pauvres des pays en développement qui sont au chômage. La plupart travaillent, mais sont cantonnés dans des emplois peu productifs et mal rémunérés qui ne leur donnent pas les moyens de gagner assez d'argent pour s'affranchir de la pauvreté avec leur famille. L'absence, dans bon nombre de pays en développement, de programmes de protection sociale adéquats – en particulier de sources de revenus non liées au travail – signifie que le chômage pur et simple n'est pas une solution. Rien que pour survivre, on doit travailler, même s'il faut accepter un emploi très peu productif. Certaines données révèlent que les travailleurs pauvres représentent un quart de la main-d'œuvre des pays en développement⁸.

10. Les pays en développement présentent au moins trois caractéristiques qui méritent une attention toute particulière : la féminisation de la pauvreté, la prépondérance des pauvres dans le secteur agricole et le caractère de plus en plus informel de l'emploi et du travail. Les femmes, qui sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, représentent maintenant 40 % de la main-d'œuvre mondiale et leur nombre a augmenté de près de 200 millions au cours de ces 10 dernières années. Toutefois, le type et la qualité des emplois auxquels elles ont accès ne se sont pas améliorés et elles continuent de souffrir encore davantage que les hommes de l'absence de travail décent. Leurs emplois, qui dans leur très grande majorité restent peu qualifiés, faiblement rémunérés et peu productifs, relèvent dans 60 à 80 % des cas du secteur de l'économie informelle et rares sont celles qui bénéficient

de la sécurité de l'emploi et de prestations sociales⁹. Aussi représentent-elles 60 % des 535 millions de travailleurs pauvres de la planète¹⁰. Plus de 60 % des personnes travaillant pour des entreprises familiales sans percevoir de rémunération dans le monde sont des femmes¹¹. Les tâches domestiques ne sont souvent pas rémunérées et il est rare qu'on les valorise.

11. À l'heure actuelle, le gros de la main-d'œuvre mondiale reste employé dans le secteur agricole et les trois quarts des travailleurs pauvres des pays en développement vivent en milieu rural. Dans les pays en développement, ce sont généralement les travailleurs agricoles qui souffrent le plus de la misère, en raison essentiellement du chômage saisonnier et de la faiblesse des salaires dans les petites exploitations agricoles. Souvent ils exercent des emplois dans le secteur informel qui ne leur assurent aucune protection et ne sont pas réglementés. Néanmoins, ce n'est pas dans l'agriculture seule que le secteur informel est une importante source d'emplois. Dans la majorité des pays en développement, il représente 50 à 75 % du total des emplois non agricoles : ce pourcentage, qui s'établit à 48 % en Afrique du Nord, atteint jusqu'à 51 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 65 % en Asie et 78 % en Afrique subsaharienne¹².

B. Croissance et emploi

12. L'on s'accorde généralement à reconnaître que la croissance économique a pour effet de réduire la pauvreté dans les pays en développement. Certaines données récentes recueillies dans différents pays et faisant apparaître des corrélations positives entre, d'un côté, la croissance économique et, d'autre part, la réduction de la pauvreté tendent à corroborer la théorie de « l'effet d'entraînement » selon laquelle certaines des retombées bénéfiques de la croissance finissent toujours par atteindre les pauvres¹³. Or l'expérience a montré qu'il n'y avait pas de corrélation nécessaire entre les taux de croissance, d'une part, et la réduction de la pauvreté, d'autre part; que l'accélération de la croissance ne s'accompagnait pas toujours d'une réduction accrue de la pauvreté et que le ralentissement de la croissance ne compromettrait pas nécessairement la lutte contre la pauvreté¹⁴. Par conséquent, l'important n'est pas le seul taux de croissance, mais aussi le taux de réduction de la pauvreté pour un taux de croissance donné, c'est-à-dire l'élasticité-croissance de la pauvreté. Aussi les politiques de lutte contre la pauvreté devraient-elles œuvrer en faveur d'une accélération des taux de croissance et d'une plus forte élasticité-croissance de la pauvreté.

13. Bien que la littérature économique se soit largement intéressée à ce qui pourrait être fait pour accélérer les taux de croissance, elle a accordé moins d'attention à ce qui agit sur les interactions entre la croissance et la réduction de la pauvreté. Or, à l'évidence, pour bien comprendre cette dynamique, il faut tenir compte du rôle charnière que joue l'emploi en la matière. En effet, si l'emploi est aussi important pour la lutte contre la pauvreté, c'est tout simplement parce que les pauvres comptent essentiellement sur leur travail – travail salarié ou travail indépendant – pour gagner leur vie. Leur revenu est fonction de la quantité de travail qu'ils peuvent fournir et de ce qu'ils perçoivent en échange de ce travail. Le revenu du travail dépend dans une large mesure de l'éventail des facteurs (biens matériels, capital humain et capital social) auxquels les pauvres ont accès. Si la quantité d'emplois ou le revenu du travail est faible, les travailleurs risquent fort de souffrir de la pauvreté.

14. La croissance économique ne peut contribuer à réduire rapidement la pauvreté que si les emplois qu'elle permet de créer donnent aux pauvres, par la réduction du chômage ou du sous-emploi ou par un meilleur revenu du travail ou les deux, les moyens d'augmenter leur revenu. Pour que la croissance stimule la création d'emplois, il faut notamment qu'elle se concentre dans les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre, qu'on ait recours à des techniques à intensité de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs en pleine expansion, et que les termes de l'échange internes et externes deviennent plus favorables à ces secteurs.

15. Bien entendu, la présence d'une forte élasticité de l'emploi ne signifie pas nécessairement que la création de nouveaux emplois augmentera les revenus des travailleurs pauvres. Ces derniers ne peuvent bénéficier du développement du marché de l'emploi que s'ils possèdent les qualifications requises pour s'adapter et s'intégrer à l'expansion économique. Si les nouvelles possibilités d'emploi requièrent des qualifications qui font défaut aux pauvres, elles demeureront inexploitées ou iront aux autres travailleurs. Aussi est-il essentiel de veiller à ce que les nouveaux emplois correspondent aux aptitudes, qualifications et atouts que possèdent les pauvres. C'est du succès de ces efforts que dépendra le rythme de réduction de la pauvreté, et ce, quel que soit le taux de croissance.

16. Cela étant, les pauvres ne sont pas toujours en mesure de tirer pleinement parti des possibilités d'emploi offertes par la croissance économique, et ce, pour différentes raisons tenant soit aux facteurs qui sont à l'origine du faible revenu de leur travail ou de leur faible productivité (compétences insuffisantes, techniques défectueuses, autres carences, etc.), soit à d'autres facteurs (répartition des avoirs, défaillances du marché et normes sociales en vigueur, etc.). C'est dans une large mesure en adoptant des politiques réellement de nature à permettre de remédier à tous ces problèmes que l'on pourra réduire rapidement la pauvreté, et ce, quel que soit le taux de croissance.

17. D'une manière générale, il faudrait que les politiques de croissance en faveur des pauvres orientent l'essentiel des ressources vers les secteurs où les intéressés travaillent (petite agriculture, économie informelle, etc.), vivent (régions sous-développées, taudis urbains, etc.) ou possèdent des atouts (main-d'œuvre non qualifiée, propriété foncière, etc.). Il faudrait aussi que ces politiques tiennent compte des besoins et de la situation propres aux femmes souffrant de la pauvreté. Les efforts de développement visent tous à terme à éloigner les travailleurs, notamment les plus pauvres, des secteurs peu productifs et des régions pauvres en ressources, et à leur épargner des emplois non qualifiés. Très souvent, cela revient à les transférer du secteur de l'agriculture vers celui de l'industrie et vers des secteurs plus modernes, celui des services.

C. Hausse de la productivité

18. La croissance de la productivité est un élément indispensable à l'augmentation durable et sans inflation du niveau de vie et des possibilités d'emploi. Cette hausse stimule la croissance et le développement, permettant ainsi de mieux orienter les politiques macroéconomiques vers une amélioration du marché de l'emploi et l'obtention de conditions de travail décentes qui puissent assurer aux travailleurs des salaires suffisants, la sécurité de l'emploi, une protection sociale et une formation¹⁵. La création d'emplois décents et la hausse de la productivité doivent

s'accompagner d'une augmentation du PIB, de sorte que la croissance économique puisse conduire à une réduction de la pauvreté¹⁶.

19. La productivité a un impact sur la pauvreté dans la mesure où en augmentant elle entraîne la hausse des salaires et, par la suite, l'amélioration du niveau de vie. La création d'emplois qui accompagne la hausse de la productivité peut enclencher un cycle de croissance économique vertueux conduisant à la réduction de la pauvreté. Cette réduction peut en retour accroître la productivité et stimuler la croissance économique, les personnes affranchies de la pauvreté étant en meilleure santé, mieux instruites, capables de gagner davantage, et partant, de dépenser et de consommer plus, ce qui est bénéfique pour l'économie locale et intérieure¹⁷.

20. L'augmentation de la productivité a un impact positif tant sur les travailleurs que sur les employeurs, permettant aux premiers d'être mieux rémunérés ou de travailler moins (ou les deux) et aux seconds de réduire leurs coûts de production et de percevoir des bénéfices plus élevés qui pourront ensuite être réinvestis et redistribués aux travailleurs sous la forme d'augmentations de salaire ou de création d'emplois, et aux actionnaires, sous la forme de dividendes plus élevés. En outre, la hausse de la productivité, en faisant baisser les prix, accroît la compétitivité, sans qu'il soit besoin de licencier ou de réduire les salaires.

21. L'économie informelle tend à favoriser la croissance de l'emploi et ce, au détriment la productivité. En effet, elle se caractérise par une activité économique intense mais fondée sur un sous-emploi important et fait essentiellement appel à la main-d'œuvre non qualifiée. Si, dans ce secteur, les petites entreprises ont un potentiel de croissance considérable, c'est en partie parce qu'elles sont faciles à créer, offrent de nombreux emplois et constituent une source capitale de revenus, notamment pour les travailleurs non qualifiés. C'est ainsi par exemple qu'en Amérique latine, le secteur de l'économie informelle a été, durant les années 90, la principale source d'emplois, lesquels ont augmenté de 3,9 % par an, contre à peine 2,1 % pour le secteur de l'économie structurée. Près de 60 % des nouveaux emplois ont été créés par des microentreprises, des travailleurs indépendants et des ménages employant du personnel de maison. En Afrique, le secteur de l'économie informelle urbaine a, durant les années 90, absorbé près de 60 % du total de la main-d'œuvre urbaine et été à l'origine de plus de 93 % du total des nouveaux emplois créés dans la région. En Asie, ce secteur, dont l'activité varie considérablement d'un pays à l'autre, emploie près de 10 % de la main-d'œuvre dans les pays nouvellement industrialisés, contre 60 % dans d'autres pays de la même région¹⁸.

22. Vu l'importance de l'économie informelle, notamment dans les pays en développement où elle représente 41 % du produit national brut (PNB) et emploie jusqu'à 78 % de la main-d'œuvre dans les secteurs autres que l'agriculture, il ne serait ni réaliste ni pragmatique d'adopter une stratégie de l'emploi axée uniquement sur la création d'emplois dans le secteur de l'économie structurée. Il vaudrait mieux envisager le problème selon des perspectives à court et à long terme. À court terme, il faudrait s'attacher à accroître la productivité, à augmenter les salaires et à améliorer les conditions de travail des travailleurs du secteur de l'économie informelle, et ce essentiellement en accordant à ces travailleurs le droit de se syndiquer et d'être représentés. À long terme, les emplois du secteur de l'économie informelle pourraient être progressivement intégrés à ceux de l'économie structurée, où les travailleurs seraient couverts par les lois et normes du travail et auraient ainsi davantage de chances de percevoir des salaires suffisants, de

bénéficier d'une protection sociale et de meilleures conditions de travail. Un moyen important d'améliorer la productivité des entreprises du secteur de l'économie informelle consisterait à réduire les coûts que ces entreprises doivent supporter pour officialiser leurs activités, à leur faciliter l'accès à des prêts ainsi qu'aux informations sur les marchés, à mieux protéger les droits de propriété et à aider les petites entreprises à mieux s'intégrer au marché¹⁹.

D. Approches privilégiant les activités à forte intensité de main-d'œuvre

23. Aux premiers stades du développement, il peut être important d'adopter une approche axée sur les emplois à forte intensité de main-d'œuvre, notamment dans les domaines des infrastructures et du bâtiment, et ce jusqu'à ce que la main-d'œuvre excédentaire soit absorbée²⁰. Cette stratégie ne doit pas être forcément axée sur des activités peu productives. Les pays devraient mettre l'accent sur leurs avantages comparatifs qui, pour les pays en développement, consistent souvent en la présence d'une main-d'œuvre peu coûteuse. À cette fin, il faudrait s'attacher plus avant à faire en sorte que la croissance économique repose davantage sur le travail, notamment dans les secteurs de l'économie en pleine expansion.

24. Dans cette perspective, les gouvernements pourraient mettre en place des mesures d'incitation à même de favoriser la croissance à forte intensité de main-d'œuvre en orientant les investissements vers les secteurs qui créent le plus d'emplois. Dans les pays en développement, les industries à forte intensité de main-d'œuvre (habillement, textile, électronique, maroquinerie, agroalimentaire, etc.) ont de tous temps compté parmi les principaux employeurs. Comme elles produisent pour le marché mondial, les mesures d'incitation – mesures tarifaires ou politiques de change – et le système commercial mondial peuvent contribuer à la création d'emplois en aidant ces entreprises à exporter leurs produits. Toutefois, compte tenu de l'abrogation de l'Accord multifibres et de l'ouverture du marché mondial des textiles qui devraient avoir un impact sur les exportations et le marché de l'emploi des petits pays en développement, il se pourrait que l'industrie de l'habillement et celle du textile ne soient pas en mesure d'offrir autant de possibilités d'emploi que par le passé.

25. On n'a pas toujours raison de craindre que les modes de production à forte intensité de main-d'œuvre soient moins productifs que ceux à forte intensité d'équipements. En outre, il y a tout lieu de croire que les modes de production à forte intensité de main-d'œuvre soient plus productifs que les autres modes. De surcroît, les effets multiplicateurs des projets à forte intensité de main-d'œuvre peuvent favoriser la croissance et le développement des collectivités les plus pauvres. C'est ainsi que dans un pays, on a constaté que les modes de production à forte intensité de main-d'œuvre avaient permis de créer quelque 107 700 emplois, contre environ 36 400 emplois à l'actif de ceux à très forte intensité d'équipements. Les modes de production à forte intensité de main-d'œuvre ont également un impact économique plus grand, dans la mesure où ils ont créé des revenus et encouragé la consommation, et ainsi profité davantage à l'économie locale ²¹.

26. Dans le secteur de l'économie structurée comme dans celui de l'économie informelle, les travailleurs des petites et microentreprises et les travailleurs indépendants sont généralement moins productifs que ceux des grandes entreprises.

Vu la contribution importante que les petites entreprises apportent à la croissance économique et à la création d'emplois, il est indispensable d'augmenter leur productivité ainsi que celle des activités de petite échelle. Ces entreprises peuvent agir de manière concertée, avec l'aide des autorités locales, pour accroître leur productivité et s'assurer davantage de débouchés. D'autres initiatives pourraient être prises pour leur venir en aide. C'est ainsi par exemple que l'on pourrait créer des coopératives efficaces; faciliter l'accès au crédit commercial, par des systèmes de microcrédit et en encourageant une meilleure répartition des risques entre les pauvres; offrir collectivement les services commerciaux qui font défaut; accroître la productivité du secteur de l'économie informelle et resserrer les liens entre ce secteur et celui de l'économie structurée.

27. Toute stratégie de développement fondée sur le recours à une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée devrait être regardée comme un point de départ, qui grâce à l'établissement de liens de coopération avec d'autres secteurs et à l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre, devrait déboucher sur des activités à valeur ajoutée plus élevée ²². « Premièrement, comme les économies performantes de l'Asie l'ont démontré, la première phase de l'industrialisation suppose que le pays tire parti du facteur qu'il possède en abondance – une main-d'œuvre bon marché, non qualifiée. Il est logique, du point de vue économique et social, d'asseoir le développement économique sur les facteurs qui offrent des avantages comparatifs²³. » Cela étant, les pays en développement qui choisissent d'asseoir leur compétitivité au plan international sur le faible niveau de rémunération et le manque de qualifications de leur main-d'œuvre, finiront par se rendre compte que cette stratégie n'est viable que si elle conduit à la création d'emplois plus productifs.

28. Il existe d'autres pays où de très nombreux emplois ont été créés, mais où leur qualité était telle que ceux auxquels ils avaient été offerts n'ont pu s'affranchir de la pauvreté. Les usines des pays en développement misent sur leur principal avantage comparatif – à savoir la présence d'une importante main-d'œuvre peu coûteuse et peu qualifiée – pour effectuer des travaux aussi simples que les travaux d'assemblage. La valeur ajoutée des biens ainsi produits étant faible, la productivité augmente peu et il y a stagnation des salaires. À cela vient s'ajouter la menace constante qui pèse sur les entreprises qui risquent à tout moment d'être délocalisées vers des pays où les salaires sont encore plus faibles. Pour retrouver leur compétitivité, certaines usines sont passées du simple assemblage à la fabrication et à la conception de produits à forte intensité de connaissance, qui nécessitent une main-d'œuvre plus qualifiée. Les travailleurs de ces usines reçoivent une formation qui vise à les rendre plus aptes à exercer des tâches faisant appel à davantage de qualifications. Une telle stratégie, qui fonde la recherche de la compétitivité sur la qualité du travail, offre la possibilité de désarmer la concurrence à bas prix et de nouer des liens plus étroits avec l'économie nationale²⁴.

29. En Asie du Sud, le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) montre de façon exemplaire comment certains pays ont misé davantage sur l'avantage comparatif qu'ils détenaient, à savoir la présence de ressources humaines peu coûteuses et hautement qualifiées, que sur les infrastructures physiques et les ressources en capital financier, pour lesquelles ils étaient bien placés. Dans ces pays, le salaire moyen des informaticiens est généralement 5 à 10 fois moins élevé que dans les pays développés. Le faible niveau des rémunérations conjugué à une forte concentration de scientifiques et

d'ingénieurs donne à ces pays un avantage comparatif et a contribué à l'essor de leurs industries dans le domaine des technologies de l'information et des communications ²⁵.

30. Bien que certaines industries dynamiques et en pleine expansion comme celles du secteur des TIC soient parvenues avec succès à créer des emplois, il faudrait rester axé sur les secteurs économiques où la main-d'œuvre se concentre, et plus particulièrement sur le secteur de l'agriculture. Des données récentes ont montré que c'est dans les secteurs qui emploient le plus de pauvres que la croissance de la productivité et de l'emploi ont le plus fort impact sur la réduction de la pauvreté²⁶. La croissance des secteurs dynamiques de l'économie peut certes être utile, mais sa portée et son impact sur la réduction de la pauvreté sont généralement limités. En outre, la plupart des travailleurs sont des ruraux qui n'ont ni le niveau d'instruction ni les qualifications requis pour pouvoir prétendre à des emplois dans le secteur des TIC. Il s'agira, à terme, d'établir des liens entre les secteurs dynamiques comme celui des TIC et d'autres secteurs de l'économie tels que l'agriculture, où l'on retrouve la majorité des travailleurs.

E. Gérer la redistribution des emplois entre secteurs

31. La croissance a notamment entraîné une redistribution des emplois entre secteurs, tout aussi importante que l'expansion de l'emploi à l'intérieur d'un même secteur. La transformation structurelle des emplois qui résulte du passage d'activités agricoles faiblement productives à des activités industrielles à plus forte valeur ajoutée conduit dans l'ensemble à une augmentation de la productivité. Néanmoins, l'industrie a toujours été moins créatrice d'emplois que l'agriculture et le tertiaire. Aussi devrait-on s'efforcer de corriger ce déséquilibre tout en veillant à que les emplois nouvellement créés dans les secteurs agricole et tertiaire ne restent pas aussi peu productifs et aussi faiblement rémunérés.

32. Il est indéniable que les gains de productivité peuvent entraîner la destruction d'emplois, puisque l'introduction de nouvelles techniques permettant d'économiser de la main-d'œuvre (mécanisation de l'agriculture) offre la possibilité de produire plus avec moins de personnel. D'un autre côté, cette « destruction créatrice » d'emplois, qui fait perdre des emplois aux industries en perte de vitesse et en crée d'autres dans les secteurs en expansion, conduit à une redistribution d'emplois de secteur à secteur (de l'agriculture vers l'industrie, de l'industrie vers le tertiaire, etc.) à mesure que la technologie donne naissance à de nouveaux produits qui permettent de développer les marchés et ainsi d'offrir de nouveaux débouchés aux travailleurs. Toutefois comme l'adaptation du marché du travail à ces changements structurels prendra un certain temps, il faudrait à court terme créer des emplois à l'intention des nombreux travailleurs touchés par ces restructurations afin d'éviter que ceux-ci n'aillent gonfler massivement les rangs de ceux travaillant déjà dans le secteur de l'économie informelle urbaine.

33. D'une manière générale, le secteur tertiaire s'est développé, tandis que celui de l'industrie s'est réduit. Dix à 80 % des emplois créés dans des pays en développement l'ont été dans le tertiaire, et ce pourcentage continue d'augmenter. Même dans les pays à faible revenu, le tertiaire représentait 46 % du PIB en 2002, contre 38 % en 1980, et 71 % en moyenne dans les pays à revenu élevé²⁷. C'est le secteur qui a contribué le plus à la création nette d'emplois, même si la croissance

des taux de productivité y est généralement plus faible que dans l'industrie. « En résumé, la croissance de l'emploi dans le secteur des services dénote soit une transition réussie vers des niveaux de productivité plus élevés soit une montée du chômage déguisé dans des services peu productifs ²⁸. »

34. Comme l'agriculture représente une part non négligeable de l'économie des pays en développement, il est impossible de lutter contre la pauvreté sans privilégier ce secteur. En Afrique subsaharienne, 7 personnes sur 10 travaillent dans ce secteur et, dans de nombreuses régions d'Asie, ce pourcentage est de 5 sur 10. Vu que la plupart des pauvres vivent dans des zones rurales, l'agriculture, qui constitue la principale activité économique d'un certain nombre de régions, doit faire partie intégrale des politiques de croissance en faveur des pauvres et des stratégies d'emploi. Les indices recueillies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) montrent que les pays dans lesquels la productivité et l'emploi du secteur agricole ont tous deux progressé sont ceux dans lesquels l'extrême pauvreté a le plus régressé. En outre, « la croissance de la productivité agricole est l'indicateur le plus fiable de la réduction de l'extrême pauvreté ²⁹ ».

35. Il importe d'adopter des politiques d'aide aux petites exploitations agricoles, à la diversification des produits et qui permettent une meilleure redistribution des titres fonciers dans le secteur de l'agriculture. Il importe aussi d'investir dans les infrastructures, les services d'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation, ainsi que la recherche-développement agricole. Ces investissements sont éminemment rentables à long terme. Sans politique d'orientation spécifique, la croissance de la productivité dans l'agriculture peut conduire à des déplacements d'emplois provoqués par l'introduction de machines permettant des économies de main-d'œuvre (tracteurs, bineuses rotatives, etc.), qui entraînent des migrations des campagnes vers les villes, ainsi qu'un déplacement des poches de pauvreté auparavant concentrées dans les zones rurales vers les secteurs de l'économie informelle urbaine, notamment le secteur des services. Ce dernier secteur est plus apte à absorber le chômage déguisé que le secteur industriel, dans la mesure où il nécessite moins d'équipements et comprend essentiellement des activités de production à petite échelle³⁰. Lorsque les gens se tournent vers le secteur des services, ce n'est souvent non parce que la productivité de ce secteur augmente fortement, mais plutôt parce que celle des autres secteurs, notamment l'agriculture, est insuffisante.

36. Pour lutter contre la pauvreté rurale, il importe de mettre l'accent sur la croissance de l'emploi dans les zones rurales, croissance qui peut élever la productivité et le niveau des salaires des travailleurs agricoles. La croissance de la productivité dans l'agriculture contribue à une réduction du coût de l'alimentation et, partant, élève le pouvoir d'achat et améliore le bien-être des pauvres. Parallèlement, il importe de ne pas trop réduire les prix, de sorte que les pays exportateurs de denrées alimentaires puissent offrir des conditions suffisamment attractives aux investisseurs. De la même façon, il faut que la mondialisation soit plus équitable de sorte que les pays en développement puissent participer au commerce de produits agricoles et, ainsi, que le secteur agricole puisse contribuer de manière effective à la croissance de l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

F. Intervention à mener sur le marché du travail

37. D'aucuns ont fait valoir que c'est dans la mesure où les pauvres possèdent la capacité de faire face à l'expansion de l'économie et de s'intégrer à ce mouvement, qu'ils pourront tirer parti de la création d'emplois, et ce, dans n'importe quelle situation de croissance. Pour faciliter et promouvoir l'acquisition et le développement de ces capacités et atouts, il faudrait mener, sur le marché du travail, des politiques dynamiques qui permettent d'accroître la demande de main-d'œuvre, d'en améliorer la qualité et mieux équilibrer l'offre et la demande. Il faudrait aussi promouvoir et encourager les institutions, notamment en développant la réglementation en matière d'emploi, les systèmes de formation professionnelle, les régimes de sécurité sociale et les mécanismes régissant les relations patrons-salariés, qui peuvent influencer sur les décisions individuelles en matière d'emploi.

38. On s'accorde généralement à penser qu'il est absolument indispensable de consacrer suffisamment d'investissements à l'éducation et à la formation, de manière à se doter d'une main-d'œuvre qualifiée et adaptable, capable de lutter contre la concurrence sur le marché du travail de plus en plus mondialisé et axé sur les connaissances. Le fait d'investir dans l'éducation, la formation et le recyclage aide aussi à s'assurer que les travailleurs sont en mesure de s'adapter à l'évolution constante du marché du travail et permet ainsi aux employeurs de demeurer compétitifs. La présence d'une main-d'œuvre très qualifiée capable de s'adapter aux changements et d'innover permet aussi d'accroître la productivité, d'augmenter les revenus et facilite l'accès à l'emploi. L'amélioration du niveau d'instruction, de la formation et des compétences sont des éléments importants d'une croissance équitable qui peuvent avoir un impact sur la répartition des possibilités de production.

39. L'amélioration des systèmes de sécurité sociale et d'appui au revenu contribue aussi pour une part importante à la réduction des inégalités et de la pauvreté. L'amélioration des conditions de santé et de la sécurité au travail permet d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et ainsi d'accroître leur productivité. Dans bon nombre de pays, la législation du travail offre une protection limitée, sinon inexistante, aux travailleurs pauvres, notamment ceux qui sont employés dans le secteur de l'économie informelle. Comme ils n'ont pas de protection adéquate, notamment d'assurance chômage et autres formes de revenus complémentaires, les groupes défavorisés et les travailleurs du secteur de l'économie informelle se heurtent à de très graves difficultés durant des périodes de chômage et de transition. Il est plus nécessaire que jamais de développer des systèmes de sécurité sociale à même d'appuyer la création d'emplois et les activités rémunératrices.

IV. Sécurité, droits de l'homme, pauvreté et emploi

40. Les liens entre le développement économique, le développement social, le développement politique, les droits de l'homme et la sécurité sont à multiples facettes, très compliqués et indissociables. Ils se renforcent mutuellement et la présence de l'un renforce tous les autres enclenchant ainsi des cycles vertueux où s'enchaînent développement, sécurité et droits de l'homme. De la même façon, l'absence d'un de ces éléments met gravement en péril tous les autres.

A. Sécurité : aspects de l'emploi liés à la sécurité

41. Vivre dans des conditions sûres, à l'abri de toute violence ou de la menace de la violence, est une condition indispensable au bien-être de tous. Chacun sait que les conflits armés entraînent des pertes en vies humaines, poussent les gens à fuir leurs maisons, menacent les droits fondamentaux de la personne humaine, compromettent le développement et ne font qu'exacerber la pauvreté. En outre, ces conflits sont la source de divisions qu'ils exacerbent et qui sont ensuite extrêmement difficiles à surmonter.

1. Conflits

42. Les données dont on dispose montrent que ce sont les pays les plus pauvres qui sont les plus exposés aux conflits violents et que les pays victimes de conflits sont ceux qui souffrent le plus de la pauvreté. Les conflits violents ont pour effet de détruire le capital économique et humain. Les pays relevant d'un conflit se retrouvent confrontés aux difficultés suivantes : infrastructures physiques et sociales en lambeaux, chômage élevé et accélération de la fuite des capitaux. En outre, les conflits entraînent une hausse des dépenses militaires qui, en accaparant des ressources auparavant destinées à des dépenses publiques et sociales, empêchent les pouvoirs publics de collecter l'impôt et de gérer les recettes, compromettant ainsi les efforts de relèvement. Cette situation est aggravée par la faiblesse des institutions gouvernementales qui sont souvent incapables de faire appliquer les politiques et d'assurer le maintien de l'ordre public. Les conflits contribuent aussi souvent à l'apparition des problèmes suivants : faiblesse du niveau d'instruction, prestation de services sociaux inadéquats et très forte fuite des cerveaux. La conjonction de tous ces facteurs aggrave tout à la fois la pauvreté et le risque de nouveaux conflits.

43. Inversement, et même si la pauvreté en elle-même n'est pas une condition nécessaire ni suffisante pour déclencher un conflit, elle peut toutefois accroître le risque de conflits violents. Les interactions entre conflits et pauvreté se ressentent souvent des inégalités de groupes, c'est-à-dire des inégalités qui apparaissent entre et au sein de groupes sociaux distincts, et sont fondées sur des critères économiques, sociaux, régionaux et autres. Ces inégalités horizontales peuvent contribuer à une escalade et à une montée de la violence lorsque les problèmes d'ethnicité sont politisés et que le capital social, défini comme étant les associations qui, dans une société donnée, se créent entre des groupes et au sein de ceux-ci, est affaibli par le renforcement des liens au sein d'un même groupe et qui se fait au détriment des liens unissant les différents groupes.

44. L'accroissement de la pauvreté et du chômage sont deux conséquences majeures des conflits qui constituent une menace pour la paix. Les conflits plongent de nombreuses personnes et familles dans la pauvreté et leur infligent de multiples handicaps, et la société pâtit des nombreuses migrations qu'ils provoquent. Les outils de production et les infrastructures sont souvent détruits, empêchant ainsi les économies de mieux absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. En outre, les situations d'instabilité ne sont pas propices aux investissements du secteur privé, dont la participation est indispensable au succès des efforts de développement. Il est essentiel d'offrir à la population les moyens de travailler pour s'affranchir de manière digne de la pauvreté. Aussi, la création d'emplois, qui

devrait être au centre de tous les efforts visant à réduire la pauvreté après un conflit, est-elle tout aussi vitale pour le développement en général.

45. Les taux élevés de chômage et de sans-emploi ne sont pas en eux-mêmes la cause directe des conflits violents. Toutefois, l'absence de développement, la pauvreté, la pénurie d'emplois, l'exclusion sociale et le chômage comptent parmi les causes profondes des conflits et ne sont certainement pas des facteurs de paix. Les conflits ont un impact négatif sur l'activité économique, et contribuent ainsi à la hausse du chômage. Aussi est-il impératif de remplacer ce cercle vicieux conjuguant violence, pauvreté, chômage et absence de développement, par un cycle vertueux enchaînant paix, développement, création d'emplois et prospérité accrue. L'amélioration des conditions matérielles des populations touchées par les conflits grâce à la création d'emplois est un aspect essentiel de la consolidation de la paix à long terme et un élément indispensable à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

46. Les jeunes ont toujours joué un rôle disproportionné dans les conflits, et ce, aussi bien en tant que victimes qu'agresseurs. La présence de vastes groupes de jeunes, souvent imputée à l'accroissement démographique, déstabiliserait, selon certains, les pays et les prédisposerait aux conflits. Cette hypothèse tendrait à se vérifier, notamment lorsque l'économie stagne et que le secteur de l'économie structurée est incapable d'absorber les nombreux nouveaux arrivants sur le marché du travail, ne laissant ainsi à bon nombre de jeunes que deux choix : le chômage ou l'entrée dans le secteur de l'économie informelle. L'exclusion de très nombreux jeunes du marché du travail risque fortement d'aviver les sentiments d'insatisfaction et le ressentiment, et de créer ainsi un milieu favorable à l'apparition de rebelles, de terroristes ou d'insurgés.

2. Reconstruction après les conflits

47. On ne saurait trop insister sur le fait que la création d'emplois constitue l'un des besoins les plus immédiats des pays relevant d'un conflit, et que la création d'emplois doit faire partie intégrante des interventions humanitaires qui, dans une situation d'après conflit, ont pour but de contribuer à la sécurité humaine³¹. Si, bien entendu, la nourriture, le logement et la sécurité physique ont la priorité, l'emploi doit venir presque immédiatement après, dans la mesure où il permet aux gens de reprendre contact avec leur économie et leur société et de subvenir à leurs besoins dans la dignité et le respect.

48. Les sociétés ne doivent pas attendre que la phase de reconstruction soit menée à bien pour développer leurs capacités de production et, ainsi, stimuler la création d'emplois. Les pauvres ne peuvent attendre. Or, le processus de reconstruction peut créer des emplois immédiatement après la fin du conflit, notamment dans les secteurs des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (remise en état de logements, infrastructures commerciales, construction de voies d'accès, aménagement des systèmes de gestion des ressources en eau, etc.) dont on a besoin d'urgence, car ils peuvent aider à faire redémarrer l'économie. Les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre se sont avérés rentables et compétitifs si on les compare aux projets de relèvement, d'irrigation et de réaménagement des taudis urbains, qui font essentiellement appel à du matériel³². Toutefois, et c'est là un point qui peut être une source de préoccupation, dans certains pays, la construction, le relèvement et l'entretien des infrastructures ont été confiés à des entreprises

multinationales de travaux publics qui préfèrent les méthodes nécessitant de nombreux équipements aux méthodes à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui entraîne une réduction des capacités et des possibilités d'emploi locales.

49. Bien qu'il soit difficile d'aboutir à des considérations générales quant aux effets des conflits sur les systèmes d'enseignement et de formation, il est évident que ces effets sont importants, notamment lorsque le conflit se prolonge. Les écoles sont souvent détruites et il est difficile, voire impossible, aux élèves de poursuivre leurs études. Après un conflit, la main-d'œuvre est généralement peu éduquée et peu qualifiée, les travailleurs qualifiés ayant soit péri, quitté le pays ou été victimes d'handicaps. Nombreux sont les jeunes travailleurs qui ont souffert d'une interruption de leur scolarité ou de leur formation due à un conflit. Nombreux aussi sont ceux qui arrivent sur le marché du travail sans aucune qualification.

50. Une fois le conflit terminé, les autorités doivent s'employer à rétablir rapidement les conditions indispensables au bon fonctionnement du marché du travail. Pour ce faire, il importe notamment de faciliter la circulation de l'information, d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre et du capital, de faciliter l'accès au crédit, d'assurer l'intégration de tous les groupes (handicapés, minorités, ex-combattants, etc.). C'est là une condition d'autant plus importante que la plupart des conflits comportent un élément de division ethnique et qu'en assurant à tous un accès égal à l'emploi, on contribue à garantir le maintien de la paix.

51. Durant les périodes de conflit, il arrive souvent que le secteur de l'économie informelle se développe. Une fois le conflit terminé, il importe de réévaluer la contribution de ce secteur, tout en n'oubliant pas que ce dernier constitue pour beaucoup le seul moyen de subsistance viable et que la diminution de son rôle risque de ne pas pouvoir être compensée par le développement du secteur de l'économie officielle.

52. Il arrive souvent que la fin d'un conflit offre de nouvelles perspectives, les populations étant plus enclines à accepter des changements économiques et sociaux plus radicaux visant à résoudre des problèmes socioéconomiques comme la pauvreté et les inégalités – qui ont de fait contribué au déclenchement du conflit. C'est un élément extrêmement important à bien prendre en considération au moment où l'on démarre les efforts de reconstruction. Il est nécessaire de concilier les exigences d'une croissance économique plus forte et celles qui visent à assurer la justice sociale et le bien-être humain. De fait, ces questions ont un rapport direct avec les causes profondes du conflit.

53. Les inégalités entre les sexes sont souvent exacerbées durant une période de conflit et de postconflit. Les schémas traditionnels de discrimination entre les sexes qui empêchent les femmes de tirer parti des programmes de reconstruction visant à créer des emplois doivent être dûment pris en compte. C'est là un élément particulièrement important dans la mesure où les conflits tendent à accroître le nombre de ménages où les femmes sont les seules à subvenir aux besoins de leur famille et ont donc besoin d'un revenu indépendant³³. Les périodes d'après conflit peuvent offrir aux femmes de nouvelles possibilités d'emploi, et il est indispensable que les projets de reconstruction leur offrent du travail aussi bien dans le domaine de la construction d'infrastructures physiques que dans celui des infrastructures sociales (services éducatifs, services de soins de santé et protection sociale, etc.). Les ménages dirigés par des femmes sont généralement beaucoup plus pauvres que

les autres, et les programmes de reconstruction créateurs d'emplois revêtent une importance toute particulière pour cette catégorie de la population.

B. Droits de l'homme : aspects liés à l'emploi

54. L'accès à un travail productif permet non seulement de s'attaquer au problème du manque de revenu qui est l'un des aspects de la pauvreté, mais il donne aussi aux gens les moyens d'obtenir la reconnaissance de leurs droits, d'exiger le respect de ces droits, de participer et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions d'existence et de la société. À cet égard, l'on ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent l'éducation, l'amélioration des qualifications, la formation professionnelle, ainsi que l'accès aux soins de santé et aux ressources productives. Toutefois, la discrimination persiste sur le marché du travail et la persistance des inégalités entre hommes et femmes et des discriminations liées à l'âge, à la race, à l'appartenance ethnique et à d'autres facteurs continuent d'exacerber la pauvreté, menaçant ainsi la justice sociale, la paix et la sécurité.

1. Promotion des droits de l'homme

55. La promotion des droits fondamentaux de la personne humaine et de la justice sociale, de même que l'élimination de la discrimination, sont essentielles à la dignité de l'homme ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et au développement socioéconomique. La lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la condition humaine sont des éléments importants des objectifs d'ensemble qui sont énoncés dans plusieurs déclarations et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Déclaration de l'OIT relatives aux droits et principes fondamentaux au travail et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces instruments visent à assurer à chacun le droit de travailler dans des conditions justes et favorables; de constituer des syndicats; de bénéficier de la sécurité sociale et d'un niveau de vie adéquat, y compris au niveau de l'alimentation, de l'habillement et du logement; de jouir d'une bonne santé physique et mentale; de recevoir l'éducation; et de participer à la vie culturelle.

56. Pour atteindre l'objectif visé en matière de lutte contre la pauvreté, il est indispensable de promouvoir le droit à l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale et à d'autres aspects du bien-être social. C'est en œuvrant en faveur d'un meilleur développement humain et en accroissant la productivité de la main-d'œuvre, bref en améliorant l'employabilité des travailleurs pauvres que l'on permettra à ces derniers de tirer parti de la croissance économique et d'y participer.

2. Lutte contre la discrimination

57. L'amélioration de l'employabilité des travailleurs est l'un des éléments de l'approche axée sur les droits qui vise à lutter contre la pauvreté grâce à l'emploi. Un deuxième élément consiste à éliminer les pratiques discriminatoires en empêchant certains groupes de choisir librement des professions qui soient conformes à leurs aspirations et correspondent à leurs capacités. Les personnes victimes de discrimination tendent généralement à appartenir à des groupes défavorisés, n'ont pas aussi facilement accès que les autres à l'emploi, à certaines

professions, à l'enseignement ainsi qu'à la formation, et ont des salaires moins élevés.

58. D'une manière générale, les liens qui existent entre la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes, en raison essentiellement de la discrimination et des handicaps auxquels se heurtent les femmes sur les marchés du travail et des ressources. Les femmes risquent davantage de tomber dans la pauvreté car elles continuent un peu partout d'être victimes et ce, de discrimination en matière tant d'éducation que de formation, d'emploi ou de rémunération : leurs salaires sont en moyenne inférieurs d'un tiers à ceux des hommes. Face à la féminisation de la pauvreté, il est indispensable que les mesures visant à combattre les inégalités entre les sexes soient intégrées aux stratégies de lutte contre la pauvreté. La démarginalisation et la promotion des femmes au sein de la société ne pourront aller de l'avant que si l'écart qui sépare les deux sexes dans les domaines de la rémunération et de l'emploi se referme.

59. La discrimination liée à l'âge sur les lieux de travail touche deux tranches d'âge opposées : les jeunes et les personnes âgées. Le monde n'a jamais été aussi jeune. Les moins de 25 ans constituent près de la moitié de la population mondiale (48 %). Dans le monde, plus d'un milliard de jeunes sont âgés de 15 à 25 ans. Quatre-vingt-cinq pour cent d'entre eux vivent dans les pays en développement où beaucoup sont particulièrement vulnérables. Les jeunes sont deux à trois fois plus nombreux à souffrir du chômage que les autres. Dans la jeunesse, les inégalités entre les sexes restent particulièrement préoccupantes : les jeunes femmes ont des taux de chômage plus élevés que les jeunes hommes. Les jeunes sont d'autant plus vulnérables face au chômage, qu'ils manquent d'expérience et de qualifications professionnelles, et tendent de ce fait à se concentrer dans le secteur de l'économie informelle, qui, dans les pays en développement, regroupe 93 % du total des emplois auxquels ils ont accès³⁴.

60. À l'opposé, l'on retrouve les personnes âgées qui souhaiteraient continuer à travailler mais en sont empêchées par des restrictions liées à l'âge légal de la retraite ou pour lesquelles le travail demeure un impératif économique. Comme 90 % environ de la population active du monde n'est pas couverte par des plans de retraite capables de leur assurer des revenus convenables³⁵, bon nombre de personnes âgées ne peuvent se permettre de prendre leur retraite. Le pourcentage des plus de 64 ans qui travaillent toujours, et se concentrent pour la plupart dans le secteur de l'agriculture, est de 40 % en Afrique, d'environ 25 % en Asie et de moins de 10 % dans les régions du monde les plus développées³⁶.

61. Les jeunes et les vieux travailleurs ont souvent des difficultés à obtenir des crédits, les prêteurs les considérant comme des clients à très haut risque. Dans certains cas, des obstacles expressément liés à l'âge les empêchent d'obtenir des microcrédits ou des prêts à faible intérêt. En modifiant la politique de crédit, on pourrait aider ceux qui le souhaitent à créer leur propre entreprise et à gérer des petites et microentreprises.

62. Les handicapés sont souvent victimes de discrimination et, parmi eux, les taux de chômage sont assez élevés. On compte 186 millions de handicapés en âge de travailler dans le monde³⁷. Il faudrait introduire des textes de loi, des politiques et des programmes qui permettent d'offrir davantage d'emplois à ces personnes, d'aider ceux qui deviennent handicapés alors qu'ils travaillent à conserver leur emploi et faciliter le retour au travail à ceux qui ont dû quitter leur emploi en raison

d'un handicap. Pour donner aux handicapés davantage de chances de trouver un emploi, on pourrait, entre autres dispositions, leur dispenser un enseignement et une formation, leur fournir des services d'appui au cours d'emploi et les aider à accéder plus aisément à leurs lieux de travail et aux moyens de transport.

63. Les travailleurs migrants sont, eux aussi, exposés à la discrimination, car ils sont souvent privés, sur leurs lieux de travail, des droits et mesures de protection accordés aux ressortissants du pays. C'est ainsi par exemple qu'ils ont moins de chance de bénéficier d'une assurance maladie offerte par l'employeur, des prestations de chômage et des retraites auxquels ont droit les nationaux du pays dans lesquels ils travaillent. Il faudrait adopter des politiques qui permettent d'éliminer ces pratiques discriminatoires et de s'assurer que la législation du travail et les normes en matière d'emploi du pays hôte s'appliquent elles aussi aux travailleurs migrants.

64. La participation et la démarginalisation des groupes défavorisés constituent un important moyen de lutte contre la discrimination. En donnant aux parties prenantes la possibilité d'influer sur le processus d'élaboration des politiques, le dialogue social aide à mieux adapter ces politiques aux besoins de groupes auxquels elles s'appliquent. En associant davantage les parties prenantes à l'élaboration de ces politiques, on leur donne le sentiment de mieux maîtriser celles-ci, démarche qui, comme on a pu le constater, contribue à une application réussie desdites politiques.

3. Élimination du travail forcé et du travail des enfants

65. On a parfois fait valoir que les droits de l'homme sont un luxe que tous ne peuvent se permettre; qu'une fois que le développement aura été réalisé, il deviendra possible d'assurer à tous la jouissance de leurs droits fondamentaux. Or, on pourrait à cet égard prendre pour exemple le travail des enfants, qui est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté. À l'heure actuelle, on estime qu'un enfant sur six, soit 246 millions d'enfants travaillent. La plupart d'entre eux sont employés dans le secteur de l'agriculture, tandis que les autres sont des enfants des rues, travaillent comme domestiques ou ouvriers ou se prostituent. C'est bien entendu la misère et le désespoir qui les poussent vers le travail et c'est aussi eux qui les maintiennent enfermés dans un cercle vicieux, conjuguant enseignement de mauvaise qualité, mauvais état de santé, conditions d'emploi désastreuses et pauvreté persistante. Il ressort d'une étude récente que les avantages économiques qui découleraient d'une élimination du travail des enfants seraient presque sept fois plus nombreux que les coûts d'une telle mesure³⁸. Bien entendu, ce calcul ne prend pas en compte les avantages humains et sociaux à long terme. Loin d'être un luxe, le respect des droits fondamentaux des enfants et les mesures visant à prévenir leur travail sont un impératif à la fois moral, social et économique.

66. Un autre aspect des interactions entre la pauvreté, les droits de l'homme et le développement est la persistance de l'esclavage et du travail forcé. Nombreux sont ceux qui naissent esclaves ou sont, dès la naissance, réduits à la servitude. D'autres sont kidnappés, victimes de mesures coercitives, menacés ou poussés à s'endetter par des moyens frauduleux. Il est extrêmement difficile d'obtenir des statistiques exactes relatives à la traite et à l'esclavage, compte tenu du caractère illicite et clandestin de ces pratiques. D'après les estimations, le nombre de personnes aujourd'hui réduites à la servitude ou à l'esclavage se situerait entre 12 et 27 millions ³⁹. La grande majorité de ces personnes ont été réduites en servitude

pour dette, après avoir servi de garantie pour l'obtention d'un prêt qu'elles sont dans la pratique parfaitement incapables de rembourser. Il arrive souvent que les enfants des travailleurs endettés héritent des dettes de leurs parents. De manière générale, les personnes qui sont les plus vulnérables à l'esclavage et au travail forcé sont les femmes, les enfants, les migrants et autres membres de groupes minoritaires. Il est généralement admis que les stratégies de lutte contre la traite, l'esclavage et le travail forcé doivent prévoir des mesures de police, de prévention et de réinsertion qui s'inscrivent dans une approche axée sur les droits de l'homme et des victimes. Cela étant, il est indispensable d'identifier les facteurs structurels qui, au niveau tant national que mondial, pourraient expliquer la persistance, voire le développement des pratiques susmentionnées.

V. Conclusion et recommandations

67. La croissance économique ne saurait à elle seule assurer la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié les taux de pauvreté d'ici à 2015. Les causes de la pauvreté sont plurielles et il en va de même pour les solutions qui permettraient d'y remédier. Sans doute, le meilleur programme de lutte contre la pauvreté est l'emploi et le meilleur moyen d'assurer le développement socioéconomique et le bien-être de chacun est d'assurer à tous un travail décent. La présence d'emplois productifs contribuera pour une part non négligeable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment du premier de ces objectifs qui consiste à réduire de moitié les taux de pauvreté extrême d'ici à 2015. Il faudrait s'attacher à créer des emplois plus adaptés et plus productifs, à l'intention notamment des fortes concentrations de travailleurs pauvres. À cette fin, il faudrait, entre autres mesures, investir dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, telles que l'agriculture, encourager une restructuration du marché de l'emploi privilégiant les activités et les secteurs les plus productifs, et améliorer la qualité des emplois offerts dans le secteur de l'économie informelle. Il faudrait aussi doter les pauvres de compétences et de ressources qui leur permettent de tirer pleinement parti d'une éventuelle création d'emplois.

68. Le chômage et le sous-emploi sont non seulement deux aspects essentiels des interactions entre développement et pauvreté, mais aussi la cause profonde et la conséquence de l'insécurité. L'emploi joue un rôle décisif dans le maintien de la paix et de la sécurité car il aide les gens à subvenir aux besoins de leurs communautés et contribue aux efforts de reconstruction après un grave conflit ou une crise majeure. Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine est essentiel à l'élimination de la pauvreté et constitue le fondement de toute action visant à créer des emplois productifs et faciliter l'accès à ces emplois. Il est absolument indispensable de promouvoir l'éducation, le développement des compétences, la formation et les soins de santé, de donner aux travailleurs les moyens de se prendre en main, en améliorant leur protection, en renforçant leurs droits et en leur permettant de mieux se faire entendre, et de créer de nouveaux emplois de qualité.

69. Compte tenu des points qui ont été examinés dans le précédent rapport, l'Assemblée générale pourrait peut-être envisager de formuler les recommandations ci-après :

a) Faire en sorte que la création d'emplois productifs soit un objectif central des politiques nationales et internationales, de façon à offrir aux travailleurs la possibilité d'accéder à des emplois productifs dans des conditions d'équité, d'égalité et de sécurité et dans le respect de la dignité humaine;

b) Veiller à ce que les politiques d'emploi soient pleinement intégrées aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris le Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP);

c) Accroître la cohérence au sein du système multilatéral en vue de faciliter la création d'emplois productifs et décents;

d) Aider à promouvoir la création d'emplois décents, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social, ainsi qu'à améliorer la qualité des emplois, les compétences et les capacités;

e) Accroître la demande de main-d'œuvre, augmenter la productivité et le revenu des personnes vivant dans la pauvreté, et faciliter à ces dernières l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la formation professionnelle;

f) Intégrer les groupes socialement exclus au marché du travail, mettre en place des mécanismes de protection adéquats contre l'insécurité économique, et lutter contre les pratiques discriminatoires et les obstacles auxquels se heurtent les demandeurs d'emploi, notamment les femmes et les filles;

g) Promouvoir des méthodes de travail et de production à forte intensité de main-d'œuvre qui soient efficaces et productives, dans les zones rurales comme urbaines, en accordant une attention particulière aux situations d'après conflit;

h) Encourager un dialogue ouvert et participatif entre toutes les parties prenantes de sorte que les politiques d'emploi tiennent davantage compte des besoins et intérêts de tous les intéressés.

Notes

¹ Voir le *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I, sect. C.

² Voir « Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social », adoptée par la Commission du développement social à sa quarante-troisième session (*Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 6* (E/2005/26), chap. I, sect. A).

³ Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2004; le Sommet ibéro-américain, tenu à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) en 2003; le Sommet extraordinaire des Amériques, tenu à Monterrey (Mexique) en 2004; le Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne, tenu à Guadalajara (Mexique) en 2004; et la réunion du Parti travailliste sur les questions sociales du Conseil de l'Union européenne.

⁴ OIT, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* (Genève, 2004), p. xiii.

⁵ A/59/2005, par. 37.

- ⁶ L'OIT définit les travailleurs pauvres comme étant ceux qui travaillent et appartiennent à des ménages pauvres ... On prend pour critère l'individu pour déterminer qui travaille et qui ne le fait pas, et le ménage pour recenser ceux qui sont pauvres et ceux qui ne le sont pas. Voir Norman Majid, *The Size of the Working Poor Population in Developing Countries*, document de travail 2001/16, Secteur de l'emploi, Département de la stratégie en matière d'emploi (Genève, OIT, mai 2001), p. 2.
- ⁷ OIT, *S'affranchir de la pauvreté*, 2003 (Genève, 2003), p. 22.
- ⁸ Norman Majid, op. cit., p. 11.
- ⁹ OIT, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, document de travail du Secteur de l'emploi (Genève, 2002).
- ¹⁰ OIT, *Global Employment Trends for Women 2004* (Genève, 2004), p. 3.
- ¹¹ Organisation des Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport 2005*, (New York, 2005), p. 16.
- ¹² *The Inequality Predicament : Report on the World Social Situation 2005* (A/60/117/Rev.1-ST/ESA/299), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.IV.5, p. 30.
- ¹³ Le niveau initial des inégalités et la façon dont la croissance influe sur ces dernières se répercuteront également sur la capacité qu'a la croissance de réduire la pauvreté. Voir N. Kakwani, « A note on growth and poverty reduction », Forum Asie-Pacifique sur la pauvreté : « Reforming Policies and Institutions for Poverty Reduction », Banque asiatique du développement, Manille, 5-9 février 2001.
- ¹⁴ Cette partie du rapport s'inspire du rapport que M. S. R. Osmani a établi à l'intention de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui s'intitule « The employment nexus between growth and poverty: an Asian perspective », mars 2004.
- ¹⁵ OIT, « L'Agenda global pour l'emploi », document de travail, 2002.
- ¹⁶ *Rapport sur l'emploi dans le monde*, p. 30.
- ¹⁷ Rizwanul Islam, « The nexus of economic growth, employment and poverty reduction: an empirical analysis », *Issues in Employment and Poverty*, document de travail 14 (Genève, OIT, janvier 2004), p. 4.
- ¹⁸ OIT, *Travail décent et économie informelle*, rapport VI, Conférence internationale du travail, quatre-vingt-dixième session (Genève, 2002).
- ¹⁹ OIT, *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-05*, p. 110.
- ²⁰ Rapport établi à l'intention de la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration de l'OIT, intitulé « Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement » (GB.289/ESP/2), Genève, mai 2004.
- ²¹ *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-05*, p. 106.
- ²² Ibid., p. 100.
- ²³ Ibid., p. 107.
- ²⁴ Ibid., p. 92.
- ²⁵ Ibid., p. 118.
- ²⁶ Ibid., p. 11.
- ²⁷ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2004*.
- ²⁸ *Rapport sur l'emploi dans le monde 2005-06*, p. 118.
- ²⁹ Ibid., p. 16.

-
- ³⁰ Ibid., p. 113.
- ³¹ Jayasankar Krishnamurty, « The labour market and conflict », publié dans E. Date-Bah, *Jobs after war: a critical challenge in the peace and reconstruction puzzle* (Genève, OIT, 2005).
- ³² Rapport détaillé sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13), p. 40.
- ³³ Eugenia Date-Bah, Marta Walsh *et al.*, *Gender and Armed Conflicts: Challenges for Decent Work, Gender Equity and Peace Buidling Agendas and Programmes* (Genève, OIT, 2001).
- ³⁴ OIT, « Facts on Youth Employment », document qui peut être consulté sur le site <www.ilo.org/public/english/yett.facts.htm>.
- ³⁵ Colin Gillion and others, *Social Security Pensions: Development and Reform* (Genève, OIT, 2000).
- ³⁶ OIT, « An inclusive society for an ageing population: The employment and social protection challenge », document destiné à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002.
- ³⁷ « Le handicap et le monde du travail », <www.ilo.org/public/english/employment/skills/disability/diswork.htm>.
- ³⁸ OIT, *Investir dans chaque enfant*, étude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants (Genève, 2005), p. 4.
- ³⁹ Conférence internationale du travail, *Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail : une alliance mondiale contre le travail forcé* (Genève, OIT, 2005); Kevin Bales, *Disposable People: New Slavery in the Global Economy* (University of California Press, 2000).
-